



## ARLES À LA CARTE

immersions linguistiques

### Conditions générales pour les **PARTICULIERS** (hors formation professionnelle):

#### CHARTE DE L'ASSOCIATION ARLES A LA CARTE

Pour chaque formule de cours, l'apprenant et le formateur s'engagent mutuellement sur plusieurs points:

##### 1. L'objet de l'adhésion

*Arles à la carte* s'engage à faire progresser l'apprenant dans la langue choisie (anglais, français, espagnol, italien ...) grâce à une équipe de professeurs expérimentés. L'apprenant fait le choix de faire confiance à la pédagogie et aux supports utilisés par le formateur.

L'inscription en cours en tant que particulier et l'acceptation des conditions de cette charte s'accompagnent d'une adhésion à l'association d'*Arles à la carte* pour l'année scolaire en cours (montant de l'adhésion fixé lors de l'Assemblée Générale annuelle).

##### 2. Le cours d'essai

Pour vous permettre d'évaluer le cours choisi et savoir s'il convient à vos attentes, *Arles à la carte* vous permet d'assister à un premier cours de groupe avant de finaliser votre inscription (*valable uniquement pour les cours de groupe lors d'une première inscription, hors prise en charge liée à la formation professionnelle*).

##### 3. La tarification

Voir « [Grille tarifaire particuliers](#) ».

##### 3. La ponctualité

Pour garantir un temps de travail efficace, il est demandé à l'apprenant de se présenter environ 5 minutes avant l'heure de début du cours. Le formateur lui, aura préparé la salle de classe et sera prêt à débuter son cours.

##### 4. L'absence

Pour les cours de groupe, l'apprenant ayant été absent à son cours peut intégrer un autre cours de groupe de même niveau pour le rattraper, uniquement sur acceptation du professeur et d'*Arles à la carte*. L'absence doit être rattrapé avant la fin de la période d'engagement de l'apprenant. Si aucun report n'est possible, le cours manqué est perdu.

Pour les cours particuliers, toute annulation tardive provenant de l'apprenant, signalée moins de 24h avant le cours initialement programmé, sera due et doit être réglée à *Arles à la carte*. En cas d'annulation tardive émanant du formateur, ce dernier devra proposer le report du cours.

##### 5. Modifications

En cas de demande de modification d'emploi du temps du formateur ou de l'apprenant, les parties sont libres de convenir ensemble d'une date de report, avec l'accord d'*Arles à la carte*.

Les cours en présentiel pourront se transformer en visioconférence si nécessaire (mesures sanitaires, gouvernementales, ...) Si l'apprenant est dans l'impossibilité d'assister aux cours virtuels pour des raisons matérielles, sanitaires ou professionnelles, il doit nous en informer par écrit et nous étudierons la possibilité de report des cours, mais aucun remboursement ne sera possible.

##### 6. Le règlement

L'apprenant s'engage à régler l'intégralité du montant dû pour la période de cours choisie dans un délai de 15 jours suivants la date d'inscription. Un échelonnement mensuel est possible pour le paiement par chèque sous condition de remettre tous les chèques (3 maximum) au moment de l'inscription. Les règlements par virement peuvent être effectués en une fois au moment de l'inscription. Une preuve du virement effectué sera demandée.

##### 7. Durée de l'engagement

L'abonnement annuel est valable pour l'année scolaire en cours. La carte 20 cours est valable pour 20 cours consécutifs suivant la date de l'inscription. La carte 10 cours est valable pour 10 cours consécutifs suivant la date d'inscription.